

d'eux pour voir par où ils pourraient bien traiter en cas d'échec. L'honorable monsieur, après avoir un peu repris son calme, nous a lu des listes de votation des deux ou trois dernières sessions, ce qui a presque achevé de le calmer ; il se reposait par cette lecture comme l'ouvrier qui débâle les neiges en avant de la locomotive. On pourrait dire aussi que, comme la locomotive, il prenait quelque repos pour s'élancer d'un nouveau bond.

L'honorable représentant de Huron-Sud me rappelle un incident dans lequel je fus acteur, il y a quelques années, en allant visiter une limite de bois dans le haut de la rivière des Outaouais. J'étais en raquettes et j'avais à faire l'ascension d'une montagne très-haute, ce que je trouvais terriblement difficile. L'honorable monsieur se trouve dans une position analogue ; il veut, à toute force, parler contre le tarif et contre ses convictions.

L'honorable chef de l'opposition et l'ex-ministre des finances ont admis qu'ils ne croyaient pas que l'administration actuelle soumettrait un tarif protecteur. Mais je dois féliciter les honorables ministres et le pays doit se féliciter de ce que des hommes habiles, capables d'aborder de front les questions du jour et d'élaborer un tarif avantageux pour le pays, soient revenus au pouvoir. Nul doute que le peuple retirera de grands avantages du nouveau tarif.

Mais j'appellerai l'attention de l'honorable ministre des finances sur un point qu'il a omis et qui me semble d'une importance vitale. Le tarif actuellement soumis à la Chambre protège l'agriculteur et le fabricant, mais les marchands n'y sont pas mentionnés. C'est pour moi un devoir pénible, mais je dois m'en acquitter parcequ'il y a, au Canada, des vipères qui dévorent les aliments des marchands canadiens. Les hommes dont je veux parler sont une plaie, un fléau pour le Canada. Il s'agit des agents de commerce de New-York et de Boston qui opèrent au Canada. Je me propose de soumettre à la Chambre une pétition signée des principaux marchands de différentes parties du Canada dans laquelle on demande au gouvernement protection contre ces sangsues. Je crois que les banqueroutes qui ont lieu dans le pays sont dues, pour les deux tiers, à ces escrocs. Ces agents cotent un marchand

suivant ce qu'il leur paie. Tout ce qu'un homme a à faire pour commencer un commerce est d'aller trouver un des rapporteurs de ces agences mercantiles, et s'il peut payer \$50, \$80 ou \$100 pour son livre, il sera coté en conséquence. Je suis prêt à produire devant un comité que la Chambre m'accordera, j'espère, des documents établissant qu'une seule maison a payé, dans très-peu de temps, à une de ses agences, la somme de \$800 pour obtenir une cote de \$500,000 ; mais, quelques semaines plus tard, la maison était en banqueroute. Je pourrai faire voir aussi que, pendant les quatre mois de février, mars, avril et mai, l'année dernière, des hommes dont les cotes variaient de \$2,000 à \$750,000, ont fait des faillites représentant un total de plusieurs millions de piastres. Je mentionne ces faits uniquement parcequ'il s'agit de protection et parceque je crois qu'il n'y a pas, dans le pays, de plaie sociale qui mérite plus l'attention du gouvernement. Un malhonnête homme qui parvient à réaliser de \$25 à \$50 peut aller trouver un de ces rapporteurs commerciaux et se faire coter même avant d'être entré dans le commerce. Il se rend ensuite chez un marchand en gros et le réfère à l'agence. Le marchand constate que son homme est coté à \$2,000 ; il croit à l'exactitude de ce chiffre et livre les marchandises. Or, cet homme n'entre dans le commerce que pour voir de combien il pourra voler le marchand. Il paie de petits à-compte pendant quelques mois, puis il se déclare en faillite et offre 10, 20 ou 25 centins pour une piastre. Or, tout cela est la faute des agences commerciales. Je ne m'étendrai pas plus longtemps sur ce sujet parce que je me propose de présenter une pétition demandant que l'on adopte une loi à cet égard et que l'on mette ces agences dans la même position que les autres compagnies, par exemple, les compagnies d'assurances ; qu'on les force à faire un dépôt au gouvernement, à prendre une licence, à avoir une enseigne indiquant clairement leur objet et que chacun puisse examiner leurs livres. Ce serait de la protection. Ce n'est pas de l'exagération de dire que ces agences commerciales emportent, chaque année, du Canada aux États-Unis, des millions de dollars. On me dit qu'à New-York et dans d'autres villes les résidences des directeurs de ces agences sont de vrais pa-